

GUERRE COMMERCIALE

L'AVENIR DE L'AGOA NE TIENT QU'À UN FIL

LES NOUVELLES BARRIÈRES TARIFAIRES DÉCRÉTÉES PAR DONALD TRUMP FRAPPENT DE PLEIN FOUET LES EXPORTATIONS MAURICIENNES VERS LES ÉTATS-UNIS. MAURICE EST FRAPPÉ DE DROITS DE DOUANE RÉCIPROQUES DE 40 %, EN PLUS D'UNE TAXE UNIVERSELLE DE 10 %, RÉDUISANT FORTEMENT SA COMPÉTITIVITÉ SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN. L'HORIZON S'OBSCURCIT POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL, D'AUTANT PLUS QUE CES NOUVEAUX TARIFS POURRAIENT RENDRE CADUC L'AGOA.

ASHLEY EMILIE

DONALD Trump distribue des claques tarifaires à l'échelle mondiale, et Maurice n'est pas épargné. En effet, le président américain a introduit deux nouveaux types de droits de douane : un droit universel de 10 % sur toutes les importations et des tarifs réciproques appliqués à 60 pays, dont Maurice. Ainsi, les exportations mauriciennes, que ce soit de prêt-à-porter, sucre, de thon, de macaques, et de pierres précieuses et semi-précieuses, sont sujettes depuis le 5 avril à des droits de douane réciproques de 40 %.

Comment expliquer ce calcul de 40 % ? Selon l'économiste Bhavish Jugurnath, l'impact du droit universel de 10 % rendrait tous les produits mauriciens vendus aux États-Unis plus chers de 10 %. Cette hausse réduirait leur compétitivité sur le marché américain. En ce qui concerne le tarif réciproque, les autorités américaines estiment que Maurice applique en moyenne un droit de douane de 80 % sur les produits en provenance des États-Unis. Toutefois, au lieu d'imposer un tarif complet de 80 % sur les biens mauriciens, Washington opte pour une version dite *discounted*, à hauteur de 40 %. Autrement dit, les États-Unis imposeraient un tarif de 40 %, qui s'ajoute au droit universel de 10 %.

Pour illustrer ces effets, Bhavish Jugurnath prend l'exemple d'une exportation de textiles mauriciens d'une valeur



MAURICE EST L'UN DES DIX PAYS LES PLUS LOURDEMENT IMPACTÉS PAR LES TARIFS DU PRÉSIDENT AMÉRICAIN, DONALD TRUMP

de 100 dollars vers les États-Unis. Le coût initial est de 100 dollars. Le droit universel de 10 % s'élève donc à 10 dollars. À cela s'ajoute le tarif réciproque de 40 %, soit 40 dollars. Le total des droits atteint ainsi 50 dollars. «Le coût final pour l'importateur américain s'élève alors à 150 dollars. Ce scénario hypothétique illustre bien combien les exportations mauriciennes deviendraient onéreuses sur le marché américain, réduisant considérablement leur compétitivité», explique-t-il.

Un tarif de 40 % sur les exportations mauriciennes vers

les États-Unis aurait des conséquences sérieuses pour l'économie locale, notamment pour le



PAUL BAKER (PRÉSIDENT D'INTERNATIONAL ECONOMICS CONSULTING GROUP ET DE L'AFRICA TRADE FOUNDATION)

secteur du textile, l'exportation de singes, des produits de la mer et des biens manufacturés, insiste Bhavish Jugurnath. Une telle hausse rendrait les produits mauriciens nettement plus coûteux aux États-Unis, ce qui entraînerait une baisse du volume des exportations et des recettes. Une diminution des recettes d'exportation exercerait une pression à la baisse sur la roupie mauricienne, rendant les importations plus chères et risquant d'alimenter l'inflation. Cette perte de recettes réduirait aussi l'activité économique globale, ce qui pourrait freiner la croissance du PIB, provoquer des pertes d'emplois et décourager l'investissement. Pour atténuer ces effets, Bhavish Jugurnath recommande une combinaison d'actions diplomatiques, de diversification des exportations et de mesures pour améliorer la compétitivité des entreprises locales.

Il est rejoint par Sameer Sharma, expert en investissements alternatifs, qui craint un lourd impact sur l'économie mauricienne. «Alors que nous devons améliorer notre déficit courant, ces droits de douane nous conduiront essentiellement dans la direction opposée, surtout si nous assistons à une stagflation accrue en Europe et aux États-Unis, ce qui est désormais le scénario de base», argumente-t-il. Il estime qu'un ralentissement économique en Europe, combiné à des droits de douane plus

élevés sur les produits mauriciens destinés aux États-Unis, représenterait une situation défavorable pour Maurice. Cela aggraverait le déficit du compte courant et accentuerait la pression sur la devise nationale. Il rappelle que les États-Unis figuraient parmi les rares pays avec lesquels Maurice enregistrait un excédent commercial. Cet excédent risque désormais de disparaître, remettant en cause la viabilité de nombreuses exportations vers le marché américain. Le secteur de l'habillement, qui voyait dans les États-Unis un marché porteur, se trouve particulièrement exposé. «Avec des droits de douane de 40 %, il s'agit du pire scénario pour les exportations vers les États-Unis. La bijouterie et l'habillement seront les plus touchés par ces droits de douane américains», anticipe Sameer Sharma.

L'AVENIR DU RENOUVELLEMENT DE L'AGOA INCERTAIN

Dans ce débat sur les tarifs douaniers, il existe un point d'interrogation : qu'advient-il de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), un texte de loi en vigueur depuis 2000 et qui permet aux pays de l'Afrique subsaharienne, dont Maurice, d'exporter une large gamme de produits vers les États-Unis en franchise de douane. Avec l'introduction récente de nouveaux tarifs douaniers américains, plus que jamais, cette préférence commerciale est remise en question.

À ce sujet, Paul Baker, président d'International Economics Consulting Group et de l'Africa Trade Foundation, souligne que les tarifs réciproques émis dans le cadre de l'Executive Order intitulé *Re-*



Pourquoi pas un tête-à-tête Trump-Ramgoolam ?

Kwang Poon, président du Global Business Council, propose qu'un sommet entre Navin Ramgoolam et Donald Trump soit organisé dans un avenir proche. Ce serait, selon lui, l'occasion de régler ce dossier épineux, mais aussi de faire progresser les discussions autour du traité des Chagos. Il estime qu'une visite de Donald Trump à Maurice, après celles d'Emmanuel Macron et de Narendra Modi, replacerait le pays au cœur de l'attention internationale. En vue du Sommet économique États-Unis-Afrique prévu en Angola en juin 2025, il suggère qu'un accord bilatéral, avec Maurice comme porte d'entrée vers l'Afrique, serait plus porteur. Il encourage aussi les autorités à se porter candidates pour accueillir une future édition de ce sommet, dans le but de renforcer la stratégie africaine du pays.



KWANG POON
(PRÉSIDENT
DU GLOBAL
BUSINESS
COUNCIL)



BHAVISH JUGURNATH (ÉCONOMISTE)



SAMEER SHARMA (EXPERT EN
INVESTISSEMENTS ALTERNATIFS)

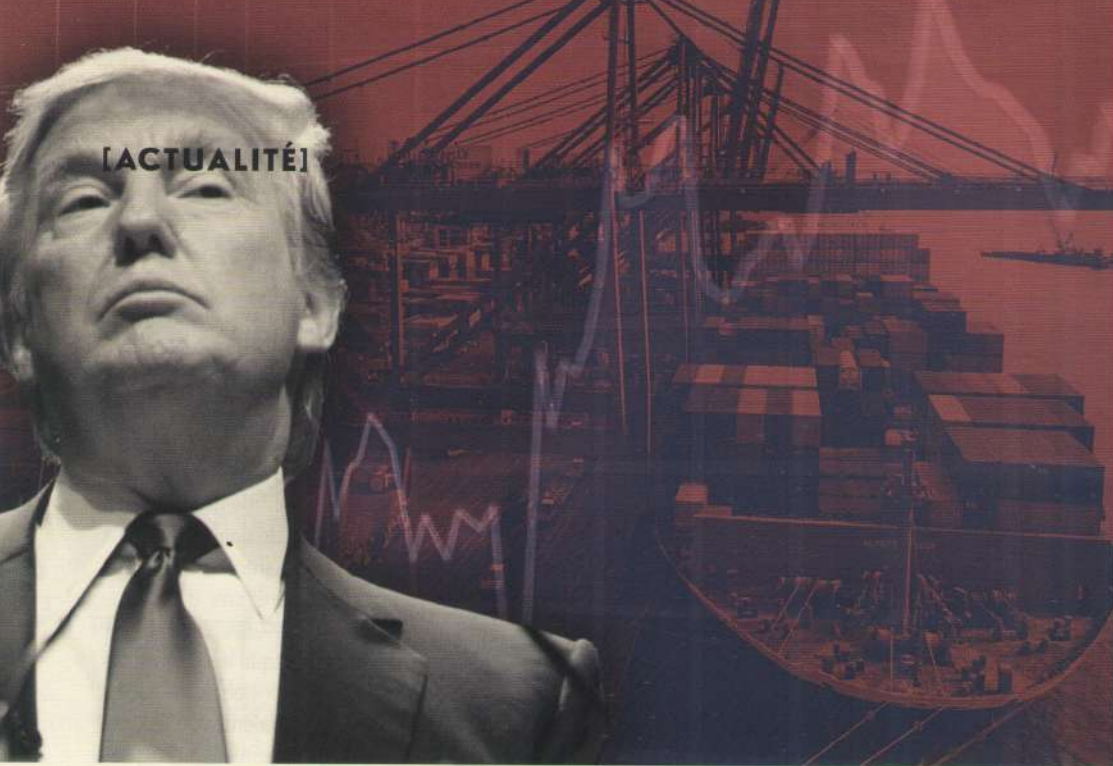
gulating Imports with a Reciprocal Tariff to Rectify Trade Practices that Contribute to Large and Persistent Annual United States Goods Trade Deficits s'applique en plus des droits

de douane existants, sauf exceptions limitées. «Le régime spécifique aux partenaires commerciaux ne concerne que le Canada et le Mexique dans le cadre de l'USMCA». Vu sous

cet angle, quels que soient les avantages offerts par l'AGOA, les exportations mauriciennes seront désormais soumises à un tarif réciproque de 40 %.

Idem pour Bhavish Jugurnath, qui confirme que ces nouveaux droits de douane risquent fort de réduire considérablement les bénéfices que Maurice tire de l'AGOA. De manière générale, lorsque les États-Unis instaurent de nouvelles taxes, celles-ci prévalent sur les régimes préférentiels. En pratique, les douaniers appliquent d'abord les droits standard, puis considèrent les exemptions prévues par des programmes comme l'AGOA. Or, un nouveau tarif, même d'application générale, vient s'ajouter aux coûts à l'exportation. Et Bhavish Jugurnath de préciser : l'AGOA ne garantit pas une exemption totale. Bien que ce programme permette l'accès en franchise pour de nombreux produits, il ne protège pas contre toutes les formes de restrictions commerciales imposées par les États-Unis. Ainsi, même des produits auparavant éligibles à l'AGOA seront affectés. Ce tarif supplémentaire venant s'ajouter aux avantages existants réduit, voire annule le bénéfice de cette préférence.

Pour Sameer Sharma, il faut comprendre que Donald Trump privilégie les accords commerciaux bilatéraux. Il voit aussi les tarifs comme un levier pour générer des recettes et financer les baisses d'impôts qu'il projette d'instaurer. «Les tarifs ne vont pas disparaître de sitôt, surtout s'ils servent à remplir les caisses de l'État», explique-t-il. Or, selon lui, cette politique tarifaire pénalise tout le monde, mais affectera encore plus durement des économies fragiles comme celle de Maurice.



[ACTUALITÉ]

La situation pourrait s'aggraver si les principaux partenaires commerciaux de l'île sont eux-mêmes touchés par ces mesures. Cela entraînerait à la fois une perte de débouchés à l'exportation et une pression sur la croissance. *«Il faut se rappeler que Maurice n'est pas très compétitive sur le plan des exportations. Il nous est déjà difficile de grimper dans la chaîne de valeur. L'un des rares excédents que nous avons dans notre balance commerciale était avec les États-Unis. Et cela aussi est en train de disparaître»*, constate-t-il.

Paul Baker alerte également sur le risque réel de perdre le traitement préférentiel accordé à Maurice. Si l'AGOA est toujours en vigueur, il doit expirer en septembre 2025. Quant au Système de préférences généralisées des

États-Unis (GSP), il n'est plus valide depuis janvier 2021. Un projet de loi visant à prolonger l'AGOA jusqu'en 2041 a été proposé, mais il reste incertain que cette reconduction figure parmi les priorités actuelles de Washington. Sur les cinq dernières années (2020-2024), les États-Unis ont représenté en moyenne 9,1 % des exportations mauriciennes. Les principaux produits expédiés vers ce marché sont : les vêtements (38 %), les primates (27,7 %), le poisson frais ou transformé (9,7 %) et le sucre (6,8 %). L'impact des nouveaux droits de douane sera donc direct et significatif sur l'ensemble de ces exportations.

Maurice est aujourd'hui classé comme une économie à revenu intermédiaire, mais il se

rapproche du statut de pays à revenu élevé. Ce changement de catégorie pourrait compliquer la reconduction de l'AGOA. Comment le pays pourra-t-il défendre sa position dans ce contexte ? Pour Paul Baker, Maurice doit clairement se préparer à évoluer vers une compétitivité fondée sur ses atouts propres, plutôt que sur des préférences commerciales. Selon lui, il faut améliorer l'environnement des affaires et de l'investissement, renforcer les fondamentaux macroéconomiques qui soutiennent la compétitivité du pays, explorer des secteurs non traditionnels en misant sur les services et le commerce numérique, et étoffer la qualité des accords commerciaux pour garantir un meilleur accès aux marchés.

Les concurrents de Maurice logés à la même enseigne

Certains des concurrents de Maurice sur le marché américain concernés par le même décret sur les tarifs réciproques verront également leur demande être affectée. C'est le cas de l'Afrique du Sud et de Madagascar, deux débouchés importants pour les exportations mauriciennes, en particulier pour les vêtements. Ces pays sont eux aussi visés par les nouveaux droits américains, à hauteur de 31 % pour l'Afrique du Sud et de 47 % pour Madagascar. Toutefois, d'autres exportateurs majeurs de vêtements vers les États-Unis, comme le Cambodge (49 %), le Vietnam (46 %), le Myanmar (44 %), le Bangladesh (37 %) et la Chine (34 %), font également face à ces hausses tarifaires. Cela pourrait atténuer l'impact relatif sur les produits mauriciens dans ce secteur.



LES EXPORTATIONS DE MAURICE VERS LES ÉTATS-UNIS PAR PROGRAMME DE 2016 À 2022 (EN DOLLARS)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sous l'AGOA	188 M	141 M	144 M	129 M	77 M	61 M	70 M
Sous le GSP	13 M	18 M	13 M	15 M	14 M	6 M	4 M
Sans préférence réclamée	134 M	126 M	161 M	199 M	152 M	189 M	211 M
Montant total	335 M	285 M	319 M	343 M	243 M	256 M	285 M

Source : AGOA.info